

**« Siri »,  
nom commun de la région de Nismes (1)**

par ALPHONSE BAYOT (†).

---

I

A Nismes (prov. Namur, cant. de Couvin), la commune cède en usufruit aux ménages des portions de terrain communal propres à la culture. Les portions mesurent de 7 à 10 ares et se trouvent en bordure du bois (2). Un terrain de l'espèce s'appelle un *siri* (à l'Administration communale, on écrit *ciri*).

Il en est de même à Petigny, sauf que la concession du *siri* est actuellement temporaire (neuf ans), ce qui n'a pas d'importance au point de vue philologique.

(1) [Les pages qu'on va lire sont publiées d'après les notes retrouvées dans les papiers de feu ALPHONSE BAYOT. Madame BAYOT a bien voulu les confier à ce *Bulletin* ; nous nous sommes efforcés, en en préparant l'édition, d'en changer le texte aussi peu que possible (nous avons dû, cependant, modifier des caractères phonétiques, qui manquaient à notre imprimeur). Les quelques additions explicatives que nous avons cru bon d'introduire sont placées entre crochets ; quant au reste, notre rôle s'est borné à préciser quelques rares détails, à écarter quelques notes ne se rapportant qu'indirectement au sujet, à condenser et à ordonner certains textes. On voudra bien considérer que ces notes ne constituent pas un travail achevé ; il faut y voir surtout un *relevé de toponymes expliqués par la méthode comparative*. — OMER JODOGNE et LOUIS MICHEL.]

(2) J'ai rencontré un habitant du hameau de Saint-Joseph qui les considérait comme des *essarts*.

A Nismes et à Petigny, le mot est masculin. On dit : *in bon siri*. Le mot existe aussi à Olloy, à Vierves et à Dourbes ; mais, là, m'assure-t-on, il est féminin. On dit : *ène bone* (*boune* à Vierves) *siri*. Ce vocable est inconnu à Mazée comme à Couvin. Jusqu'à présent, je n'ai pas réussi à la rencontrer ailleurs que dans les cinq villages cités plus haut (1).

\* \* \*

### Nismes.

Le registre contenant la liste des « ciris », au Secrétariat communal de Nismes, situe la majorité de ces « ciris » sur le *Grand Spineux* ; il en place aussi un certain nombre à *Gnonris*.

Le *Grand Spineux* est l'endroit s'étendant entre le hameau de Saint-Joseph et la lisière du bois communal. *Gnonris* se trouve également à la lisière, mais à gauche du *Grand Spineux*, quand on regarde dans la direction de la forêt, jusqu'à la limite d'Olloy. Il y a un « ri » qui part du *ternia* (petit tienne) de *Gnonris* et qui se jette dans un autre « ri », qui vient du lieu dit *Trois-Fontaines*.

Tous les *siris* sont disséminés le long de la rive de la forêt depuis Petigny jusqu'à Olloy. C'était du terrain en friche et, comme les seigneurs et les gros propriétaires terriens possédaient toutes les propriétés cultivées, il ne restait aux manants que la permission de s'aménager un terrain dans ces endroits. Cet usage, avec ses droits, existe encore et il est toujours permis aux particuliers courageux d'avoir un terrain, dont ils ne peuvent vendre que le droit communal. Ce n'est plus alors un *siri* proprement dit ; car, pour le *siri* primitif, — et c'est bien ce qui le différencie

(1) Je manque de renseignements sur Treignes. Le mot y est-il en usage? — L'équivalent sémantique de *siri* dans la province de Luxembourg est *aisance*. A Tellin (cant. de Wellin), la commune met des aisances très étendues à la disposition des habitants.

de l'autre, — lors du décès de l'usufruitier, sa veuve, et, après elle, l'enfant aîné non marié en hérite de plein droit. Il n'est donné à un autre usufruitier que lorsqu'il n'y a plus de descendant célibataire. L'attribution des *siris* devenus libres se fait par tirage au sort, au profit des plus anciens ménages non encore pourvus.

Le droit communal s'hérite donc comme une propriété ordinaire, sans que la commune puisse intervenir d'aucune façon, mais la commune reste propriétaire du *siri*, et la famille du détenteur ne peut revendiquer le droit de possession (1).

### Petigny.

Les *siris* de Petigny se trouvent en bordure de la forêt, comme à Nismes, aux lieux dits *D'zivatche*, *Crwé des tchéniats*, *les westres*, *les nobussons*. — Ce qui veut dire en français, — car je crains d'avoir mal orthographié : « au Désivage », « Croix des chêneaux », « les Hêtreux », « les Nobuissons ».

Il n'en existe pas dans la vallée de l'Eau Noire.

### Olloy.

Les *siris* sont situées (2) sur les deux rives du Viroin, cependant il y en a très peu sur la rive gauche. Leur mode de cession est le suivant :

Tout nouveau couple reçoit, dès le mariage, une première *siri* de 4 ares ; l'année suivante, il reçoit une seconde *siri* de 4 ares ; la troisième année enfin, — nouveau cadeau de noces, — une *siri* de 8 ares, appelée *li grande siri*. En

(1) Il y a, à Nismes, un spot donné à une famille, les « Ciris » ; les ancêtres fabriquaient des chandelles de cire. N'y a-t-il pas analogie entre *siri* et « Ciris » ?

(2) Le mot est féminin à Olloy comme à Vierves et à Dourbes. Voir plus haut, p. 244.

tout, 16 ares, en pleine jouissance et à vie. Les seuls frais à charge du bénéficiaire sont ceux d'enregistrement.

### Vierves.

A Vierves, on ne donne le nom de *siris* qu'aux seuls terrains cédés sur la rive droite du Viroin (schiste). Ceux qui sont cédés sur la rive gauche (calcaire) s'appellent « saurts » (sarts).

### Dourbes.

Le mot est féminin. On dit *ène bone siri*. Les *siris* de Dourbes sont très anciennes, elles se trouvent près des bois et sur les collines (*tiennes*). Elles sont d'étendue variable (il en est de 30 et il en est de 7 ares). La plupart des *siris* sont des pâtures et ont comme usagers des familles d'ouvriers possédant une chèvre. Dans d'autres *siris*, on cultive des pommes de terre, parfois on y sème du seigle. On ne paie aucune redevance à la commune. Quand un habitant désire une *siri*, il désigne au bourgmestre le terrain qu'il va occuper et en jouit aussi longtemps qu'il le veut. Si ses enfants le désirent, ils continuent à l'occuper après lui.

## II

[Alphonse Bayot, recherchant l'âge du mot *siri*, a dépouillé minutieusement le *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, troisième série, par L. POLAIN (Bruxelles, t. II, 1860, in-f<sup>o</sup>) et l'*Histoire des bois et forêts de Belgique*, par le comte GOBLET D'ALVIELLA (Paris, Paul Lechevalier, et Bruxelles, M. Lamertin, 1927-1930, 4 vol. in-8<sup>o</sup>). Il a copié de larges extraits de règlements concernant la distribution des bois dans la communauté

de Nismes, avec le souci de connaître les anciennes formes de cette coutume et la situation des biens communaux soumis à ce système de répartition. Il semble qu'une dénomination l'ait intéressé particulièrement (il l'avait soulignée en rouge) : *les bas terrages*. Nous reproduisons ci-après les extraits auxquels il se réfère dans la suite de son étude.]

ORDONNANCE... ÉTABLISSANT UN RÈGLEMENT  
POUR LA DISTRIBUTION DES BOIS DANS LA COMMUNAUTÉ DE NISMES  
(22 octobre 1763)

12. — Les habitants de Nismes assemblés étant convenus, par leur résolution du 27 février dernier, de tenir en réserve, pendant le terme de douze ans, les cantons nommés *les revers des gréaux* jusqu'au chemin allant au fourneau, les fonds des cors et des cannes, *les bas terrages* et le terrain de Boussimont à commencer aux limites d'Olloy jusqu'au sentier venant d'Olloy et passant au revers maître Jean, pour, après l'expiration dudit terme, être réduits en portions partageables entre les bourgeois...

13. — Même défense et prohibition pour les tailles que lesdits bourgeois sont pareillement convenus de tenir en réserve pour dix ans, savoir dans toutes celles qui sont à prendre depuis les limites d'Olloy jusqu'aux limites de Petigny, en suivant les convois jusques auprès Oury allant à Renisart, de même que les tailles du meunier et crassant, afin qu'après les dix années expirées, il en soit fait des portions comme de coutume aux bourgeois.

(*Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 487. — Texte reproduit dans GOBLET D'ALVIELLA, *Hist. des bois et des forêts de Belg.*, IV, pp. 389-92.)

ORDONNANCE DU 10 MARS 1781.

18. — Comme il a été observé que le pâturage des bêtes à laine et chèvres sur le bord des bois, y causoit un dommage considérable, nous voulons et statuons que la bande ou lisière des terrains communaux, remplis de genêts et broussailles, qui sert à ensemercer des navets au profit de la communauté, connus dans ce lieu sous le nom de *bas-terrages*, seront conservés et exemptés

du pâturage des bêtes à laine et chèvres, sous les peines et amendes portées par les édits concernant les bois.

(Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 860).

Le premier sens attribué à l'afr. *terrage* est « territoire, terre » (GODEFROY, VII, 690).

A Nismes, M. Tamboise m'a plusieurs fois cité l'expression *lès bas tèradjes*, désignant l'endroit où se trouvent les *siris* (1).

Dans l'acte du registre communal de Nismes, du 7 octobre 1741, « un certain terrain des *bas terrages sur le Mousty* (2), tenant aux aïances de Petigny » doit désigner une terre située dans la vallée (mais alors l'expression *sur le Mousty* se comprend mal) ou un terrain communal, comme les *siris* (peut-être un terrain de qualité inférieure). Ce doit être des terrains communaux, puisqu'un particulier ne pouvait les labourer sans être condamné à des dommages et intérêts au profit de la communauté.

Godefroy donne encore à *terrage*, *-aige*, *terage* les sens suivants :

(1) Voici la réponse de M. Tamboise : « Les *bas terrages* ou *bas taratches*, c'est la bande de terrain où se trouvent les *siris*, ainsi appelée peut-être parce que ces terrains sont plus bas que la forêt. Cette bande de forêt a été défrichée autrefois pour donner à chaque habitant majeur un morceau de terrain pour y planter des pommes de terre. Quand j'étais jeune, tous ces *siris* étaient plantés de pommes de terre. »

(2) ADMINISTRATION COMMUNALE DE NISMES, Registre papier, couv. cuir brun, XVIII<sup>e</sup> s. Vers la fin, l'acte suivant :

« A l'assemblée de la régence de la communauté de Nismes tenue ce jourd'huy 7<sup>e</sup> d'octobre 1741 sur raport fait par Pierre Villers sergeant d'avoir trouvé labourer un certain terrain des *bas terrages* sur le mousty tenant aux *aïances* de Petigny par Lambert Saucroin (?) vieux est réglé le forfait amiablement par my payant deux florins de restaure (?) à la communauté et le raport du sergeant non compris...

par ordonnance de la régence,  
M. Regnier notaire et sindic  
1741. »

— *Siège de terrage*, espèce de juridiction (1 ex.).

— Droit seigneurial, redevance annuelle sur les fruits de la terre, champart (17 ex.).

— Terme de houilleurs, tantième payé au propriétaire du fonds sous lequel on exploite (3 ex.).

— Terrassement (1 ex.).

Dans le *Cartulaire de Couvin*, publié par ST. BORMANS (Namur, 1875), p. LXXX, note 1, voici une pièce sans date qui donne le détail des droits de l'évêque :

... Item, à mondit seigneur est deu le droit de *terrage* dans toutes les aisances dudit Couvin, tant dans les bois qu'à la campagne, consistant à la-seizième parte ; et nul ne peut transporter ses grains sans l'avoir averty au repreneur des terrages ; et, les ayant amenez chez eux, doivent avertir ledit repreneur pour terrager avant de décharger ; et, étant déchargé, doivent les porter à la grange du terrageur.

### III

#### Date des « siris ».

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NISMES. Registre en papier du XVIII<sup>e</sup> s., couverture cuir brun.

Dans ce registre, resté en grande partie blanc, on trouve, vers le tiers, d'une écriture du XIX<sup>e</sup> s. :

Commune de Nismes.

Liste des terrains communaux (*Ciris*) cultivés par les habitants :  
Deseu (?) le grand spineux...

Cette première liste comprend 383 numéros. Suit alors une seconde liste avec le titre :

Ciris à Gnonris.

21 numéros.

Après cela, vient le relevé des occupants par ordre alphabétique des lettres initiales de leurs noms.

Dans le même registre, se trouve déposé un mince cahier de papier avec le titre : *Revision des ciris*, février 1867.

La première liste inscrite dans le registre même me paraît dater de la première moitié du XIX<sup>e</sup> s., vers 1830.

Le mot *siri* ne se rencontre pas dans le *Cartulaire de Couvin* (1). Il est à remarquer que Nismes et Petigny faisaient partie de la Châtellenie de Couvin (mais non Olloy non plus que Vierves qui était une baronnie).

Dans le registre de l'Administration communale de Nismes, la première fois qu'apparaît le mot *Ciris*, c'est comme une appellation spéciale, mise entre parenthèses, correspondant à l'expression « terrains communaux ». Cette première liste date, à en juger par l'écriture, du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Plus tard, en 1867, le cahier rédigé à cette époque, porte tout simplement *Revision des ciris*. Il ne cite plus le mot comme un vocable particulier, ayant besoin de son équivalent français.

Je ne trouve pas jusqu'à présent la preuve que le *siri* soit une institution antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Ne remplacerait-il pas les droits d'usage très étendus dont les habitants jouissaient dans les forêts de la région de Couvin, sous l'ancien régime (2)? Une considération à faire valoir en faveur de la jeunesse relative des *siris*, c'est qu'ils sont en bordure de la forêt et semblent prélevés sur le territoire de celle-ci. Sous l'ancien régime, la forêt appartenait au souverain ; elle était domaniale (3). Les com-

(1) On y trouve des actes allant de 1096 à 1791.

(2) Voir, sur ces droits d'usage, le *Cartulaire de Couvin* et l'introduction de St. BORMANS.

(3) Voyez les ordonnances du prince-évêque de Liège dans le *Cartulaire de Couvin*.

munes n'ont pu disposer de ces terrains qu'après la chute de l'ancien régime, lorsqu'elles sont devenues propriétaires des bois situés sur leur territoire.

#### IV

### L'origine du mot « siri ».

[Hypothèses diverses examinées par A. Bayot.]

#### 1. Faut-il songer au mot *scierie*?

Il ne semble pas. N'oublions pas cependant que c'est un lieu dit très répandu. Le *Dictionnaire des Communes belges* de GUYOT en mentionne plus de trente exemplaires (pp. 407-408).

Il cite, entre autres, *Scierie*, dép. de Noville-lez-Bastogne : *sòyri* (1).

Mais il y aurait de très sérieuses difficultés :

1<sup>o</sup> Pour la prononciation [de *scierie*] qui est *sîy'ri* ou *sòyri*.

2<sup>o</sup> Pour le sens.

#### 2. *Cerie*, *ceris*.

Dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois* de LA CURNE DE SAINTE-PALAYE (Niort-Paris, t. III, 1877, p. 313), l'on voit cités les mots suivants :

*cerie*, subst. fém. — En note 1 : Intercalez ici *cerie* (DU CANGE, sous *Cerrus*, d'après le reg. *Noster* de la Chambre des Comptes) : « Item la *cerie* d'archal, VII den. le cent. » Est-ce le même que *serrus*, dans un ms. de Carcassonne : « Item pro linò hujus terrae de viginti quinque *serris*, unum *serrum* » (N. E.).

*Ceris*, subst. masc. — En note 5 : Intercalez *ceris*, d'après le reg. II. 143, p. 238, an. 1392 : « Deux sarpes,

(1) Communication de M. Antoine, le 19 octobre 1936.

un *ceris*... pour copper espines. » Faut-il voir là un dérivé du bas-latin *serra*, faucille? (N. E.).

3. Le mot *siri* de Nismes et environs se rattacherait-il au vocabulaire de l'essartage?

[A. Bayot a cherché une réponse à cette question en consultant les ouvrages de M. CHARLES BRUNEAU, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne* (Paris, Champion, t. I, 1914) et *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (Paris, Champion, 1913). Il en avait retenu ces articles] :

**Essart** (*Enq. ling.*, I, p. 336, n° 605), lot de terrain communal et particulièrement de bois, que l'on cultive par le feu.

En Wallonie : *s̄ō*.

En général : *s̄ōr*.

Au centre : *sār* (a fermé).

Lieux dits : ... (liste complète dans *La limite des dialectes...*, p. 94).

Sarts : terre ou bois dont on brûle le gazon.

Divers : parts : *p̄ōr*...

friche : *viré* (é bref) *d sartaj*.

Remarque : Ce mode de culture, qui semble n'avoir guère été en usage au sud de la région ardennaise, tend à disparaître.

**Essarter** (*Enq. ling.*, I, pp. 336-337, n° 606), cultiver par le feu.

En général : *s̄ōrté* (é bref).

Au centre : *sárté* (é bref).

Remarque : Dans la *Feuille du Cultivateur*, parue à Charleville, an IV, j'ai noté : *sarreter* les bois : les coupes doivent être faites à blancs étocs. On laisse à terre toutes les menues branches. On met le feu à la coupe. On laboure à la houe le terrain, sur lequel on sème du seigle.

*Sarretioler* les terres : on sarte les terres qui sont en triots ou savarts. On pèle le gazon avec une houe très large. Séché au soleil, on en forme les fourneaux, au milieu desquels on met du bois sec : on y met le feu. On répand la cendre, on donne un seul labour sur lequel on sème du seigle, qui ordinairement vient très beau.

**Fourneau** (*Enq. ling.*, t. I, pp. 414-416, n° 735).

Ce mot désigne les tas de brindilles et de gazons secs que l'on brûle dans les *essarts* ; on répand ensuite sur le sol la cendre fertilisante.

En Wallonie : *fourña*.

En Wallonie et au sud : *fourné* (é bref).

Au centre : *fourñø*, *fourña*.

Avant le sartage à feu courant, on enlève sur toute la périphérie de la coupe une large bande de gazons que l'on brûle en fourneaux : ces bandes protectrices s'appellent *bat* (f.).

**Friche** (*Enq. ling.*, t. I, pp. 419-420, n° 743).

En Wallonie : *tri*.

Au centre : *triyø*.

Au sud : *truyø* (m.), *truø*.

*tru* (m.).

*truch* (m.).

Divers : *prådjlou*, *prådylou* (m.) : c'est exactement l'endroit où les vaches se reposent à midi.

*těřē mawār*.

*těř a rē*, *a arb* (herbes).

*viré* (é bref) (f.) ; *viré pélé* (é bref).

*baté* ou *bati* (m.).

*ryěž*.

*děřichmā* (m.).

*těr* (é bref) *sōvách*.

*routin* (f.).

*pakë* (f.).

*ēzās* (f.).

*rtÿ* (m.), retour.

En somme, je ne vois là rien qui soit à rapprocher de *siri*.

[Sur les méthodes de sartage, Alphonse Bayot a pris des notes dans les deux ouvrages :]

CHARLES BRUNEAU, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, Paris, Champion, 1913 (extrait de la page 31).

ALBERT MEYRAC, *La forêt des Ardennes (Légendes, Coutumes, Souvenirs)*, Paris, Lecène et Oudin ; Charleville, 1896, in-16 (extrait des pages 329 et 330).

[En outre, il a pris ces notes que nous croyons bon de reproduire *in extenso* :]

ST. BORMANS, *Cartulaire de Couvin*. Namur, 1875, pet. in-8°, p. CXIX, en note, dans l'Introduction :

« Une ordonnance communale de Couvin, du 24 juin 1623, décide d'abanner, garder et conserver à jeunes tailles, la pannée et waibes où l'année précédente les bourgeois avaient (sic) eu leur fewille et chauffage, et où sont présentement les soilles et grains desdits bourgeois ; en laquelle la herde banale de la ville ni aucune autre bête à cornes ne pourront aller paître ni champier jusques après trois ans expirés de la cueillette, sortie et asport des grains (*Recès*, 1605-1607, f. 17). »

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NISMES, Registre du XVIII<sup>e</sup> siècle (vers la fin).

« Le 20 août 1741, à l'assemblée des bourgmestre et echevins de la comunauté de Nysmes... [rappel est fait des] defences faittes dans plusieurs plaids generaux de ne sartager ny bruler aucunes ramées sur lestoc au grand preiudice et domages des aisances de ceste mesme comunauté... »

4. *Siri* = dérivé d'un nom dialectal de la *faucille*.

Après avoir essayé de diverses hypothèses pour expliquer

le mot *siri* de la région du Viroin, j'en tiens peut-être une qui me donnera satisfaction... J'incline à y voir un dérivé en *-erie* d'une forme locale de *fauciller*, lui-même tiré de *faucille*...

Sémantiquement, l'hypothèse me paraît défendable, car la *faucille* a dû être l'instrument communément employé par les petites gens, dans ces menues parcelles de terrain, la plupart du temps d'anciens essarts, où ils cultivaient un peu de céréales ou qu'ils transformaient en pâturage [Lettre d'Alphonse Bayot à Louis Michel, du 22 février 1937].

[Alphonse Bayot n'a pas pu commencer la rédaction de sa démonstration ; toutefois, le rapprochement des notes recueillies pourra paraître assez suggestif.]

« La récolte [de seigle sur les terrains qui avaient été sartés] se faisait entièrement à la *faucille*. Les femmes, d'ailleurs, étaient incapables de manier la faux ou simplement le braquet, intermédiaire entre les deux instruments. D'ailleurs, à cette époque, le braquet devait être inconnu dans la vallée de la Meuse » (MARCEL RIGAU, *Le sartage en Ardenne*, dans *Syndicat National des Institutrices et des Instituteurs de France et des Colonies. Bulletin trimestriel*, 14<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> trimestre 1936, n<sup>o</sup> 3 (nouvelle série), p. 31).

\* \* \*

« Dans la région du Viroin, je n'ai pu obtenir d'aucun témoin le type *siy* [= *faucille*] et *siyi* [verbe correspondant] ».

*Faucille* (et verbe correspondant) :

	Nom	Verbe
Mazée :	<i>fōsiy</i>	<i>fōsiyi</i>
Olloy :	id.	id.

Petigny :	id.	id.
Nismes (1) :	id.	id.
Oignies :	id.	inexistant

(Notes manuscrites communiquées à Alphonse Bayot par M. Arthur Masson, professeur à l'Athénée royal de Nivelles, 17 janvier 1937.)

« A Bagimont [cant. de Bouillon] et dans la région, *sîl* désigne la faucille employée pour couper le seigle ou le sarrasin dans les coupes affouagères, exceptionnellement dans les champs. Le verbe *sîlé* (é intermédiaire entre é long et é bref) s'applique à l'opération correspondante. » (Note manuscrite envoyée à Alphonse Bayot par M. Louis Michel, 29 décembre 1936.)

JEAN HAUST, dans *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, XI, 1921-1922, nos 1-4.

P. 34 (à propos d'un travail wallon de Roelenge-sur-Geer et de Glons).

« La *sêle* est la faucille à main, serpe recourbée dont la lame est parfois dentelée. Jadis, on l'employait exclusivement pour couper le blé. Aujourd'hui, pour les céréales, on use ordinairement de la *fâcèye*, qui est le piquet flamand, la sape de moissonneur ; la *fâs* ou faux ordinaire ne sert que pour les trèfles, foins, luzernes, etc.. »

*Sêle* (ou *séye* à Huy, Namur, Malmedy, etc.) répond à l'afr. *seille*, à Metz et en Champagne *seille*, *sille* ; ce groupe se rattache à l'anc. h. all. *sichila* (all. mod. *sichel*, faucille) qui lui-même est probablement emprunté du latin *sécula*, dérivé de *secare* (cfr. MEYER-LÜBKE, 7900, 7771). »

Les notes ci-dessus se rapportent donc au patois de

(1) M. Oscar Nicolas et le capitaine Tamboise, tous deux de Nismes, ont affirmé à A. Bayot ne connaître que les termes *fôsiy* et *fôsiyi* et, au surplus, n'avoir jamais connu la faucille dentelée. M. O. Nicolas n'a pas découvert autre chose à Petigny ni à Olloy.

Roclenge et Glons. Elles ont été développées et étendues à toute la Wallonie dans :

J[EAN] H[AUST], *Notes sur l'étymologie du wallon séle, séye, skéye. Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 8, octobre 1925, pp. 254-256.

J'extraits de cet article les notes suivantes :

P. 254. « 1. La faucille est un instrument composé d'une poignée et d'une lame de fer aciérée ~~curbée~~ en demi-cercle ; elle sert à couper les herbes et les ~~gréales~~ céréales. »

P. 255. « Pour désigner l, le wallon dit *séle* (avec *é* long) à Glons, Jupille, Warnant, Geer, Hannut, Pellaines, Bierwart, Chastre-Villeroux, Dion-le-Val, Tourinnes-Saint-Lambert, Gembloux, Arsimont, c'est-à-dire dans une bande septentrionale de la région wallonne proprement dite, le long de la frontière linguistique.

« Au sud de cette bande, on prononce *séye* (*é* long) à Liège, Polleur, Malmedy, Ligneuville, Wanne, Stoumont, Harzé, Sprimont, Esneux, Villers-Sainte-Gertrude, Tohogne, Awenne, Custinne, Dinant, Crupet, Fosse, Namur, Courtil-Wodon, Andenne, Huy.

*sèye* à Malmedy, Stavelot ;

*siye* à Robertville, Vielsalm, Bovigny ;

*sîle* dans le pays de Neufchâteau et de Virton ;

d'où le verbe *siler*, couper à la *sîle*.

Les formes *sîle*, *siye*, *séye* s'étendent au département de la Moselle.

Dans la moitié occidentale de la Wallonie, ce terme est inconnu et remplacé par le type français « faucille », qu'on prononce diversément (*fauchile*, *-île*, *-èle*). »

P. 256. « Le wallon *séle*, *séye*, etc., répond à l'afr. *seille* (faucille) et se rattache à l'anc. haut-allemand *sichila* (allemand mod. *sichel*, faucille), qui lui-même est probablement emprunté du latin *sécula*; dérivé de *secare* (couper).

OSCAR BLOCH, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, 1932.

P. 292. **Faucille**. — Latin de basse époque *falcicula*, dérivé de *falx*, *falcis* « faux ». — Rare en dehors du français ; les parlers méridionaux, outre le type *faux* dans le S.-O., ont un type *volant* jusqu'à la Suisse romande.

Dérivé : *Faucillon*, XIII<sup>e</sup> siècle.

W. V. WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.

Lieferung 20, pp. 380-381 : **Falcicula**.

*Falcicula*, diminutif zu *falx*, ist im lt. zuerst bei Palladius (4. Jh.) belegt. Es lebt ausser im gallorom. noch weiter in siz. *faucigghia* « sichel »...

Im gallorom. beherrscht *falcicula* den Norden, den Westen und das Zentrum. ... Das wallon. lothr. haben *sicilis* aufgenommen, das von Osten her (d. *sichel*) eingedrungen ist. Gegenüber allen diesen Typen ist *faucille*, das sich in der Schriftsprache festgesetzt hat, stark im vordringen. Ueber das sachliche Verhältnis der gezähnten Sichel und der mit glatter Schneide s. Schuchardt, *Globus*, [illustrierte Zeitschrift, hggb. v. R. Andrée ; Hildburghausen 1861 ff.], 80, 181 ; Hobi [F. *Die Benennungen von Sichel und Sense in der Mundarten der romanischen Schweiz*, in *Wörter und Sachen*, Beih. 5, Heidelberg, 1926] ; Cohn (G. *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein und im vorliterarischen Französisch nach ihrer Spuren im Neufranzösischen*, Halle, 1891), 152 ; Meyer-Lübke [*Rom. etym. Wörterbuch*, Heidelberg, 1911-1920], 3156.

FR. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

II, 13. — **Cillier**, v. a., couper à la faucille, fauciller.

Furent les foin sus riviere tout perdu, et pluit encore

plusieurs journee par ledit moix ; par quoy on ne poioit pas bien *cillier* ne moixener (J. Aubrion, *Journ.*, 1480, Larchey).

VII, 364. — *Seille, seile*, s. f., faucille.

La fourche, la sacle, la *seile* (1265, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe H 6).

Il met sa *seile* suz son col (Drois de la voverie de Montigny, ms. Metz 46, p. 123).

Wallon, *séle* ; Messin, Ardennes, Champagne, *seille, sille* ; Malmedy et Stavelot, *zéie*.

W. MEYER-LÜBKE, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 3. Auflage, 1935.

7900. *sīcilis* « Sichel », 2. *sichila* (ahd.).

1. Rum. *secere*, veigl. *sekla*, venez. *sézola*, gen. *seiza*...

2. Ostfrz. *sel'*, lütt. *sēl*. Die ostfrz. Form kann lautlich nicht auf *sicilis* berühren und auch die enge regionale Beschränkung spricht für Entlehnung aus dem Deutsch. — GARTNER, Zs. 16, 343 ; JUD, Zs. 38, 63 ; C. TAGLIAVINI, *Il dialetto di Cornelico* (AR. 10) 165 ; HOBI, *Die Benennungen « Sichel » und « Sense » in den Mundarten der romanischen Schweiz*, Heidelberg, 1926, 44 (*Wörter und Sachen*, Bht 5) ; BARTOLI, *Arch. glott. ital.* 21, 29...

J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*. Carte n° 543, faucille.

En Belgique, je trouve la forme complète du mot aux points :

294. Thiulain.	198. Hanzinne.
293. Lessines.	196. Waremmé.
292. Mesvin.	197. Sclayn.
291. Godarville.	193. Dolhain.
290. Thirimont.	190. Vielsalm.
199. Wavre.	

Une forme amputée de la première syllable aux points suivants :

<i>sīy</i> , 189. Aublain (1).	<i>sīy</i> (ī ouvert), 184. Bastogne.
<i>sīy</i> , 195. Anseremme.	<i>sīl</i> (ī fermé), 185. Bouillon.
<i>sīy</i> , 187. Gedinne.	» 176. Chiny.
» 186. Grupont (2).	<i>sīy</i> (ī ouvert), 182. Vance,
» 192. Bomal-lès-Durbuy.	cant. d'Étalle.
<i>sīl</i> (ī ouvert), 194. Beaufays.	<i>sīl</i> (ī ouvert), 183. St-Pierre,
<i>sēy</i> , 191. Malmedy.	cant. de Neufchâteau.

Dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, partout la forme complète.

Dans le département des Ardennes, on trouve la forme abrégée à côté de la forme complète :

<i>fōsīy</i> (ī fermé), 178. Sormonne, cant. Renwez.
<i>fōsīl</i> (ī ouvert), 177. Haraucourt, cant. Raucourt.
<i>fōsīyō</i> (ī fermé), m., 158. Le Châtelet, cant. Juniville.
<i>sīl</i> (ī ouvert), 167. Charbogne, cant. Attigny.
<i>sīl</i> (ī fermé), 166. Grandpré, cant. Dun-sur-Meuse.

La forme réduite se maintient en majorité dans les départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France. Les Suppléments*, t. I, Paris, Champion, 1920, notent sous le mot faucille :

(1) Au point 189 de l'ALF, Aublain (canton de Couvin), le sujet interrogé par Edmont a été le secrétaire communal (cultivateur), âgé d'environ 30 ans, originaire de la localité. L'enquête a été faite dans les derniers mois de 1897.

(2) JOSEPH CALOZET, *Li Brak'nî* (Le Braconnier). Coll. « Nos Dialectes », n° 6. — Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1937, br. in-8°, page 30 : *One séye al mwin, ployéye a deûs, Mariye rëcule a fiant passé dins sès brès os'tant d' swaye qu'il è faut por one djaube...* = Une faucille à la main, courbée en avant, Marie va à reculons, faisant passer dans ses bras autant de seigle qu'il en faut pour une gerbe... [Dialecte d'Awenne (canton de Nassogne), village limitrophe de Grupont].

170. (Moncel-sur-Seille, cant. Nancy-Sud, Meurthe-et-Moselle).

*sēyi*, fauciller.

*sēyoŭ*, faucilleur.

284. (Saint-Pol-sur-Ternoise, Pas-de-Calais).

*sōyé* (é bref) *d l ěrp* (ou *ěrb*), couper de l'herbe avec une faucille.

408. (Saint-Antoine-du-Rocher, Indre-et-Loire).

*sēyé le blé* (é bref), le couper avec la faucille.

CH. BRUNEAU. *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, t. I, 194, pp. 378-379.

678. — **Faucille.**

A. La lame est *dentelée* (*sīy a dē*).

En Wallonie : *sīy*

3. Foisches (Ard., arr. Rocroi, cant. Givet).

9. Rancennes (Ard., Rocroi, Givet).

12. Landrichamps (id.).

16. Hargnies (Ard., Rocroi, Fumay).

19. Willerzie (Namur, Dinant, Gedinne).

20. Louette-Saint-Pierre (id.).

26. Houdremont (id.).

27. Nafraiture (id.).

50. Alle (id.).

Var. :

*sīy* (*y* faible) 36. Orchimont (Namur, Dinant, Gedinne).

*sī* 39. Chairières (id.).

49. Mousaive (id.).

51. Rochehaut (Luxembourg, Neufchâteau,

Bouillon).

58. Poupehan (id.).

En général : *sīl* (*ī* fermé), 22-25, 30-35, 37, 38, 41-48, 52-56, 59-61, 63-69, 71-75, 77, 78, 80-88, 90-93.

Var. : *séll*, 76.

B. La lame est *tranchante*.

Cet instrument est d'introduction récente et relativement rare.

1° *sī* (*i* fermé) *sē dē*, 49. Mousaive (Namur, arr. Dinant, cant. Gedinne).

*sīl* (*i* fermé) *sē dē*, 37. Membre (id.).

38. (récente), Vresse (id.).

2° *fōsiy* (*i* fermé).

1. Agimont (Namur, Philippeville, Florennes).

7. Hierges (Ard., Rocroi, Givet).

11. Montigny-sur-Meuse (Ard., Rocroi, Fumay).

14. Fépin (id.).

15. Haybes (id.).

18. Fumay (Ard., Rocroi, ch.-l. de cant.).

28. Sévigny-la-Forêt (Ard., Rocroi, Rocroi).

40. (corrigé *fōsi*, avec dents), Renwez (Ard., Mézières).

Var. : *fōsiy* (*i* fermé ; *y* faible), 8. Chooz (Ard., Rocroi, Givet).

*fōsil*, . (fr.). Agimont (Namur, Philippeville, Florennes).

35. Les Hautes-Rivières (Ard., Mézières, Mont-hermé).

54. (corrigé *sīl*), Neufmanil (Ard., Mézières, Charleville).

*fōsil* (*i* fermé), 32, 42, 45, 56, 66.

*fōsily*, 29, 37 (sert à *fagoter* ; c'est donc une *serpe*), Membre (Namur, Dinant, Gedinne).

Verbe : couper avec la faucille.

En Wallonie :

*siyé* (*é* bref), 9. Rancennes (Ard., Rocroi, Givet).

12. Landrichamps (id.).

Var. : *siyi* (*y* faible), 50. (dans les essarts), Alle (Namur, Dinant, Gedinne).

*siyi* (*y* faible), *si* (*i* fermé), 49. Mousaive (id.).

*siy* (*i* fermé ; *y* faible) (*ō swáy*), 58. Poupehan (Luxembourg, Neufchâteau, Bouillon).

En général : *sīlé* (*ī* fermé ; *é* bref), 23, 25, 32-34, 37-39, 42, 45-48, 50 fr., 51, 53, 55, 59, 63, 66, 67, 72, 73, 80, 81, 83, 86, 89, 90, 92.

Construction : *sīlé* (*ī* fermé ; *é* bref) *ō grē*, 33, 42, 46, 58, 63.

Ouvrier : *sīlĕ* (*ī* fermé) (m.), 48. Laforêt-sur-Semoy (Namur, Dinant, Gedinne).

*sīlĕz* (*ī* fermé ; *é* long) (f.), 68.

Moisson : *sīlĕn* (*i* fermé et accentué) (f.), 63, Herbeumont (Luxembourg, Neufchâteau, Paliseul).

Remarque : La faux s'introduit partout ; mais la culture dans les essarts a maintenu l'usage de la faucille, l'Administration forestière interdisant l'usage de la faux dans les bois.

1019. — **Moissonner.**

A. Moissonner :

1<sup>o</sup> *mĕchné* (*é* bref), 14 à 16, 18 (à la faucille), 19 (dans les essarts), 20 (à la faucille)...

2<sup>o</sup> *mwasĕné*.

B. Faucher (au blé, etc.) : *fōtryi*, 27, 60, 78...

C. Couper (au blé, etc.) : *kōpé* (*é* bref), 27.

D. Fauciller : *sīlé* (*ī* fermé ; *é* bref), 22, 23, 30, 32, 34, 35, 44, 46, 48, 51, 54, 71.

*siyĕ* (*ō grē*), 38. Vresse (Namur, Dinant, Gedinne).

*siyí* (*y* faible), *si* (au seigle), 49. Mousaive (id.).

E. Faire la moisson, PARTOUT.

CHARLES BRUNEAU, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*. Paris, Champion, 1913, pp. 322-323.

188. Dans une partie des villages wallons que j'ai étudiés, un *y* correspond à un *l*, soit à la finale, soit entre deux voyelles.

a) *ēy*, aile ; ... *gécy* (à long), gueule ; *abiy*, vite (interject.), mot à mot *habile* ; *pēy*, pelle ; *pwēy*, poil ; *twáy*, toile ; ... *síy*, faucille, d'un type régional *sīl* (*i* fermé), etc.

b) ... *fiyé* (é bref), fil ; ... *viyaty*, village.

Ces deux caractères sont visiblement en régression dans le domaine que j'ai étudié ; ils se retrouvent à Namur (NIERDERLAENDER cite *grēy*, grêle ; *pouyu*, poilu, etc., p. 264) et à Saint-Hubert (MARCHOT, *Phonologie détaillée*, p. 27). Ils ont été signalés et étudiés par HORNING, *ZfrPh.*, XV, 560.

L'*y* provient, sans doute, dans ces exemples, de la réduction d'un *l mouillé*... [Bruneau montre ensuite combien facile était au point de vue physiologique le mouillement de *l* précédé de *i* comme dans *habile*, *ville*, *faucille* (note de A. Bayot)].

J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*.

P. 260. *fàcèye*. 1. (F. ; Trembleur) faucille, voy. *sèle* ; — 2. (Glons ; fig. 272) sape de moissonneur ou piquet flamand, voy. *fâ*, *graw'té*.

P. 583-584, *sèle*, f., 1 (fig. 597) faucille ; *coper dèl fôrêye al* — ; dans ce sens, on dit *sèle* à Liège, Ans, Tilff, Glons, Flémalle, Geer, Hannut, etc. ; *sēye* à Liège, Huy, Esneux, Sprimont, Malmedy, etc... [Anc. fr. *seille* (faucille) ; anc. h. all. *sichila* (all. *sichel*), probablement du latin *sécula*, dér. de *secare*, couper. Voy. *fàcèye*, *skèye*].

HÉCART, *Dictionnaire rouchi-français*. Valenciennes, 1833, p. 433.

**Soiache**, action de scier, sciage.

**Soiarte**, sie, wallon *sôie*. Ce jargon a le diminutif *sôielette*.

**Soien**, son de farine et sciure.

**Soier**, scier. En Picardie, on dit *soyer*, en wallon *soi* pour faucher et scier... En Hainaut, on ne *soie* pas les

blés, on les *fauche* (fauche) et on ne se sert de *soïache*, *soier*, *soïeux*, *soïure* que pour le bois et tout ce qui se coupe à la scie.

**Soïète**, petite scie.

**Soïeux**, scieur...

### Le suffixe *-erie*.

*Siri* est apparemment un dérivé de *siy* (faucille), *siyer* (fauciller) formé avec le suffixe *-erie*.

Pour la phonétique actuelle, comparez :

*scier* + *erie* < *sīyri* (deux *i* fermés).

*souyi* + *erie* < *souyri* (*i* fermé).

Sur ce suffixe *-erie*, voir *Dict. gén.* et NYROP, *Grammaire historique*.

A. HATZFELD, A. DARMESTETER et A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française, Introduction*, p. 49, § 69. Suffixe franç. *erie*.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, ce nouveau suffixe *erie* forme des dérivés de mots non terminés en *-ier* ou *-eur*. Ces dérivés sortent de verbes, de substantifs et d'adjectifs.

De verbes : *afféterie*, *agacerie*, *badinerie*, *brusquerie*, *cacherie*, *coucherie*, *distillerie*, *émaillerie*...

De substantifs : *ânerie*, *argenterie*, *artillerie*, *batellerie*...

D'adjectifs : *bizarrierie*, *bouffonnerie*, *coquetterie*...

La signification de ce suffixe (*ie*, *erie*) est diverse et mobile : tantôt il indique la qualité, généralement défavorable, qu'exprime le radical : *diablerie*, *poltronnerie*, *singerie* ; tantôt il marque le résultat de l'action qu'exprime le verbe : *badinerie*, *causerie*, *criaillerie*, *plaisanterie*, *tricherie* ; tantôt encore le résultat de l'action qu'exprime le nom de l'agent.

KR. NYROP, *Grammaire historique*, t. III, 1908, § 393-396.

§ 393. Originellement, il est tiré d'un mot en *-ier* + *-ie*, comme *chevalier*, *chevalerie*. Devient un suffixe indépendant dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Il s'attache aux noms et aux verbes :

1<sup>o</sup> *diablerie*, *imagerie*...

2<sup>o</sup> Dérivés de noms propres : *mahomerie*...

3<sup>o</sup> Dérivés de verbes : *baignerie* (salle de bains), *chasserie* (chasse), *danserie* (danse)...

§ 394. *Erie* devient, dès son apparition, un rude concurrent de *-ie* : vg. *diablie* remplacé par *diablerie*.

§ 395. Suffixe très productif dans la langue moderne.

1<sup>o</sup> Dérivés d'adjectifs : *bizzarrie*, *brusquerie*...

2<sup>o</sup> Dérivés de noms communs : *ânerie*, *laiterie*, *lingerie*, *singerie* ; créations récentes : *canailerie*, *fumisterie*, *rosserie*, *rouerie*.

3<sup>o</sup> Dérivés de noms de personnes : ...

4<sup>o</sup> Dérivés de verbes : *blanchisserie*, *brasserie*, *cajolerie*, *flatterie*, *griserie*...

§ 396. Signification.

1<sup>o</sup> Une *qualité*, surtout défavorable, et un *acte* résultant de cette qualité : *ânerie*, *coquinerie*.

2<sup>o</sup> Une *action* et son *résultat* ou le *lieu* où il s'exerce : *badinerie*, *causerie*, *flatterie*, *plaisanterie*, *rêverie*, *tricherie*. — *Brasserie*, *brûlerie*, *imprimerie*, *raffinerie*, *tannerie*.

3<sup>o</sup> Une *idée collective* : *argenterie*...

4<sup>o</sup> Des *industries* et des *commerces* et leurs *locaux* : *biscuiterie*, *chemiserie*, *crèmerie*...

\* \* \*

A propos de *siri*, que je considère comme un dérivé en *-erie* du subst. *siy* (= faucille) et du verbe *siyé* (= fauciller), il y aura lieu de voir la série des dérivés en *-erie* qui se rencontrent dans nos patois.

Pour le liégeois, voir JEAN HAUST, *Dictionnaire des rimes*, 1927, pp. 186-190, les dérivés en (e)rèye, forme liégeoise correspondant à -erie.

<i>bierdjirèye</i> = bergerie.	<i>tchâf'rèye</i> = chaufferie.
<i>botîrèye</i> = bluterie.	<i>tèh'rèye</i> = tisseraenderie.
<i>pin'd'rèye</i> = penderie.	<i>tèn'rèye</i> = tannerie.
<i>rafîn'rèye</i> = raffinerie.	<i>tind'rèye</i> = tenderie (chasse).
<i>souw'rèye</i> = séchoir.	<i>touw'rèye</i> = abattoir.
<i>sôyerèye</i> = scierie.	<i>trèfil'rèye</i> = tréfilerie.

Remarquer que l'on trouve fréquemment dans les parlers de la région ardennaise étudiés par BRUNEAU des dérivés en -erie, mais dont la fréquence a pour contrepartie le peu de diffusion.

Comparer, pour la diffusion, le nom commun *siri*, que je ne rencontre que dans cinq villages, outre peut-être les deux lieux dits de Winenne (cant. Beauraing) et de Hotton (cant. Marche-en-Famenne) (1).

CH. BRUNEAU, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*.

**Mots en -erie donnant à la finale i :**

- I. 399. *batrî* (f.), 81. Matton (Ard., Sedan, Carignan).  
 27. Nafraiture.  
 82. Les Deux-Villes ; 83. Tremblois ;  
 84. Mogues.
- I. 101. *bwatrî* (f.) = claudication.  
 25. La Neuville-aux-Haies (écart de

(1) D'après ce qu'on me dit, il y aurait un l. d. *Siri* à Winenne, désignant des terrains appartenant à des particuliers ; je tâche de me renseigner à ce sujet. Dans *Les communes luxembourgeoises* de TANDEL, VI, 925, je relève à Werpim (dépendance de la commune de Hotton), un l. d. *la Sirie ou cour Malempré*. Il n'est pas impossible qu'il y ait là quelque parenté avec mon vocable ; ce sera à voir. Mais, à tout prendre, il est manifeste qu'on a affaire à un produit lexical peu répandu [Lettre d'Alphonse Bayot à Louis Michel, du 22 février 1937].

Hautes-Rivières, Ard., Mézières,  
Monthermé).

- I. 106. *boutchrí*, 55. Gespunsart (Ard., Charleville).  
 I. 397. *byědyrí*, *byědjří* = bergerie, 1. Agimont.  
 II. 403. *kasounrí* (f.) = vaisselle, 79. Izel (cant. Florenville).  
 I. 430. *chăpětrí* = profession de garde-champêtre.  
 71. Sainte-Cécile (cant. Florenville).  
 Mot formé par le sujet qui est lui-même garde-champêtre.  
 I. 148. *tyōjří*, *tchōjří* = installation pour sécher le chanvre, 71. Sainte-Cécile.  
*tsōjří* = id., 27. Nafraiture (cant. Gedinne).  
 I. 165. *t'afří* = chaufferie, forge, 55. Gespunsart.  
 II. 397. *tyěvalří*, *tchěvalří* = troupeau de chevaux,  
 25. Louette-Saint-Pierre.  
*tyfalří*, *tchfalří* = troupeau de chevaux,  
 25. La Neuville-aux-Haies.  
*chfalří* = troupeau de chevaux,  
 27. Nafraiture.  
 II. 181. *koutyounrí*, *koutchounrí* = cochonnerie (terme de mépris),  
 74. Poursu-aux-Bois (cant. Sedan-Sud).  
 80. Pure (cant. Carignan).  
 II. 307. *choufăelří* = sifflerie, 75. Escombres (cant. Sedan-Sud).  
 II. 244. *ěrnarděří* = trou de renard, 42. Levrézy (cant. Monthermé).  
 II. 326. *ěrsinrí* (f.) = action de souper, auj. désuet,  
 67. Bosséval (cant. Sedan-Sud).  
 I. 165. *ějřblăkrí* = ferplanterie, à Givet.  
 I. 414. *froumiyrí* = fourmilière, 48, 67, 87, 88, 93.  
 II. 398. *gadulří*, *gadăelří* (f.) = troupeau de chèvres,  
 63. Herbeumont.  
 I. 460, *wapří*, 73, 90, *gěprí*, 62 = nid de guêpes.

- I. 404, *lavří* = fontaine, 47. Bagimont, 57. Sugny.
- I. 110, *malounří* (f.) = nid de bourdons, 51. Rochehaut, 52. Frahan (comm. de Rochehaut).
- II. 29, *mětrí* = mensonges, 21. Revin.  
*mětrí* = mensonges, 18. Fumay.  
*mātrí* = mensonges, partout au Centre et au Sud.
- II. 265, *mouchří* (f.) = nid d'abeilles sauvages, 72. Lacuisine.
- II. 62, *nadyří, nadjří* (f.) = natation, 81. Mañton (cant. Carignan).
- II. 273, *nichtěří* = saleté, 33. Thilay (cant. Monthermé), 42. Levrézy (cant. Monthermé).
- I. 295, *pělrí* (f.) = écorçage, 25. La Neuville-aux-Haies, 49. Mousaive, 60. Bouillon, 70. La Chapelle (cant. Sedan-Nord).  
*ploumří* (f.) = écorçage; 56. Pussemange.  
*plumří* (f.) = écorçage, 53. Aiglemont... 64. Consla-Grandville.  
*plěmří* (ǎ ouvert) (f.) = écorçage, 38. Vresse.
- I. 414. *pichalří* (f.) = fourmilière, 76. Muno.
- II. 397. *pōrt'ěří* (f.) = troupeau de porcs, 45. Haulmé (cant. Monthermé).
- II. 181. *poursyatri* = cochonnerie (terme de mépris), 2. Doisches.
- II. 188. *pouýří* (f.) = poulailler, 88. Herbeuval (cant. Carignan).  
*poutrí* (f.) = poulailler, 79. Izel.
- I. 517. *rlaví* (f.) = lavage, 65. Gernelle (cant. Mézières).
- II. 403. *rlavří* (f.) = vaisselle, 70. La Chapelle.
- II. 208. *rpasří*, repassage, 49. Mousaive.
- II. 486. *soúlrí*, ivrognerie, 74. Pouru-aux-Bois (cant. Sedan-Sud).
- II. 286. (la) *sčýří* = scierie, lieu dit à 20. Louette-Saint-Pierre.

- I. 457. *tēdrí* = tenderie, 7. Hierges, 12. Landrichamps.  
*tādrí* = tenderie, 85. Williers (cant. Carignan).
- I. 457. *grívrí* = tenderie aux grives, 35. Les Hautes-Rivières (cant. Monthermé).
- II. 367. *tisrí* = action de tisser, 67. Bosséval, 74. Pouru-aux-Bois.
- II. 303. *vēsēlrí* = vaisselle, 26. Houdremont (cant. Gedinne).
- II. 420. *vēratrí* (f. pl.) = saletés, 77. Chassepierre.
- II. 54. *wagíyrí* = temps pluvieux, 57. Sugny.
- I. 481. *wilrí* = huilerie, lieu dit à 20. Louette-Saint-Pierre.

Mots en *-erie* donnant à la finale *-íy* :

- II. 397. *tyivalríy*, *tchivalríy* = troupeau de chevaux, 20. Louette-Saint-Pierre.
- I. 460. *waspíríy* = nid de guêpes, 62. Cugnon.
- I. 193. *klōtríy*, clouterie, 16. Hargnies (cant. Fumay).
- I. 510. *lētríy* = établissement dit *laiterie*, ou bien *écrémeuse*, 20. Louette-Saint-Pierre.
- I. 404. *lavríy* (f.) = fontaine, 13. Félenne, 17. Bourseigne-Neuve.
- I. 517. *lavríy* (f.) = *lavoir*, et en général *fontaine*, 17. Bourseigne-Neuve.
- I. 526. *líríy* = action de faire un nœud à un sac, 43. Braux (cant. Monthermé).
- I. 110. *maltounríy* (f.), nid de bourdons, 62. Cugnon.
- I. 114. *marchōdríy*, fourmière, 13. Félenne, 20. Louette-Saint-Pierre.
- II. 29. *mētríy*, mensonges, 15. Haybes, 19. Willerzie, 20. Louette-Saint-Pierre.
- II. 278. *sōtēlríy* (f.) = sauts, 9. Rancennes (cant. Givet).
- II. 385. *trēríy*, traite (d'une vache), 16. Hargnies, 19. Willerzie.

Mots en *-erie* donnant à la finale *i* :

- II. 113-114. *bêrlôkri* (f.), 35. Les Hautes-Rivières (Ard., Mézières, Monthermé), 55. Gespunsart (Ard., Mézières, Charleville).  
= travail sans importance, 35, 55.  
= en outre, objets sans valeur, 55.  
= histoires dépourvues de sens,  
20. Louette-Saint-Pierre.  
Pour l'ensemble = le mot *bagatelle*, inscrit à la table.
- II, 102. *ôrtri* = ortie, 28. Sévigny-la-Forêt.  
Comparez *ôrti*, 29. Les Mazures.
- II. 397. *pôrchri*, troupeau de porcs, 65. Gernelle (cant. Mézières).

Mots en *-erie* donnant à la finale *i* (entre *é* et *i*):

- II. 161. *brêri*, 69. Fleigneux (cant. Sedan-Nord).

Dérivés en *-erie* voisinant avec des dérivés en *-ière* :

- I. 399. *batîr* (f.), 12. Landrichamps, 13. Félenne.  
*batrî* (f.), 81. Matton (Ard., Sedan, Carignan)  
= battoir du fléau.
- I. 414. *froumidyîr*, *froumidjîr* (f) = fourmilière, 25. La Neuville-aux-Haies.  
*froumidzîr* = id., 33. Thilay (cant. Monthermé),  
46. Bohan, 55. Gespunsart.  
*froumidzîr* = id., 34. Nohan (cant. Monthermé).  
*froumid'îr* = id., 32. Tournavaux (cant. Monthermé), 42. Lévrézy, 44. Joigny-sur-Meuse, 45. Haulmé, etc...  
*fourmid'îr* = id., 37. Membre (cant. Gedinne).  
*froumij'îr* = id., 53. Aiglemont (cant. Charleville).  
*froumijîr* = id., 59. Corbion.  
etc...

- froumijrí* (f.) = fourmilière, 48. Laforêt-sur-Semoy (cant. Gedinne), 67. Bosséval (cant. Sedan-Nord), 87. Aulfance (cant. Carignan), 88. Herbeuval (cant. Carignan), 93. Thonne-le-Thil (cant. Montmédy).
- froumijrí* (m.) = id., 82. Les Deux-Villes (Ard., Sedan, Carignan).
- I. 460. Nid de guêpes se dit : -
- wapír* (f.), 43. Braux (cant. Monthermé), 63. Herbeumont, 65. Gernelle (cant. Mézières), 54. lieu dit, Neufmanil (cant. Charleville), 64. Cons-la-Grandville (cant. Mézières).
- waspiríy*, 62. v. Cugnon.
- waprí*, 73. Chiny (cant. Florenville), 90. Margny (cant. Carignan).
- gěprí*, 62. Cugnon (cant. Paliseul).
- I. 110. *malounrí* (f.) = nid de bourdons, 51. Rochehaut, 52. Frahan.
- maltounríy* (f.) = id., 62. Cugnon.
- maltžir* (f.) = id., 63. Herbeumont.
- malžtır* (f.) = id., 69. Fleigneux (Sedan-Nord).
- I. 414. *pichalrí* (f.) = fourmilière, 76. Muno.
- pichoulr* = id., 59. Corbion.
- I. 457. *grívrí* = tenderie aux grives, 35. Les Hautes-Rivières.
- grivyěr* = id., 74. Pouru-aux-Bois.
- grivlr* = id., 57. Sugny.

Dérivés en *-erie* de genre masculin alternant avec *-ier* masculin :

- I. 414. A la question « Fourmilière », on obtient des dérivés en :

-ière : *froumidjír*, *froumidjír* (f.), et variantes.

-ier : *frumidzi* (m.), *froumijí* (m.), *frumij'í* (m.).

-erie : *froumiyrí* (f.).

*froumíjrí* (m.), 82. Les Deux-Villes (cant. Carignan).

I. 414. « Fourmilière » (fourmi des bois).

-ier : *marchōdí* (m.), 1. Agimont, 2. Doisches, 7. Hierges, 10. Vireux-Wallerand, 11. Montigny-sur-Meuse, 12. Landrichamps, 14. Fépin, 26. Houdremont.

*marchōdíy*, 9. Rancennes (cant. Givet).

*marichōdí*, 51. Rochehaut.

-erie : *marchōdrí* (f.), 17. Bourseigne-Neuve, 19. Willerzie, 73. Chiny, 77. Chassepierre, 79. Izel, 85. Williers (cant. Carignan), 90. Marigny (cant. Carignan).

*marchōdríy*, 13. Félenne, 20. Louette-Saint-Pierre.

*marichōdrí* : 27. Nafraiture, 36. Orchimont, 37. Membre, 38. Vresse, 39. Chairières, 52. Frahan.

Etc.

Mots en -erie à sens variés :

I. 399-400. Battoir du fléau : *batrí* (f.), 81. Matton (cant. Carignan).

Appareil à battre les céréales : *batrí* (f.), 27. Nafraiture.

Batteuse (ou machine à battre) : *batrí*, 81. Matton (cant. Carignan), 82. Les Deux-Villes (id.), 83. Tremblois (id.), 84. Mogues (id.).

II. 113-114. *běrlčkri* (f.). Voir art. *-erie* > finale *i*, ci-dessus, p. 271.

\* \* \*

Une difficulté qui subsiste dans l'hypothèse consistant à expliquer *siri* comme un dérivé en *-erie* de *siy* (faucille), *siyé*, *siyí*, *sí* (fauciller), c'est qu'on ne trouve pas dans le dérivé de trace du *yod*.

Si on suppose que les primitifs sont *sīl* (*ī* fermé) (faucille) et *sīlé* (fauciller), on attendrait, d'autre part, un *l* dans le dérivé.

Comparez les dérivés suivants cités dans l'*Enquête* de BRUNEAU :

- I. 414. *froumiyrí*, fourmilière.
- II. 286. *sčyří*, scierie, lieu dit à Louette-Saint-Pierre.
- II. 54. *wagyryí*, temps pluvieux, dérivé du verbe *wagyí*, mouiller.

Un exemple moins démonstratif quant à la conservation du *y* intérieur est :

- II. 188. *pouyří*, poulailler, 88. Herbeuval.  
mais *pouúrí*, id., 79. Izel.
- II. 397. chevalerie; troupeau de chevaux :  
*tyěvalrí*, *tchěvalrí*, *tyfalrí*, *tchfalrí*, etc...
- II. 307. *choufčelrí*, sifflerie.
- II. 398. *gadulrí*, *gadčelrí*, troupeau de chèvres.
- I. 295. *pělří*, écorçage.
- I. 414. *pichalrí*, fourmilière.
- I. 486. *soulrí*, ivrognerie.
- II. 403. *věščlří*, vaisselle.
- I. 481. *wilrí*, huilerie.

Un autre exemple montre le *y* tout à fait tombé :

- I. 526. *lriy*, action de faire un nœud à un sac, 43. Braux (cant. Monthermé).

Le *yod* ou le *l* intérieur dans les dérivés en *-erie* du liégeois :

J. HAUST, *Dictionnaire des rimes*, pp. 186-190.

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <i>brèrèye</i> = criailerie.        | <i>artil'rèye</i> = artillerie.       |
| <i>brèyerèye</i> = id.              | <i>beâguèl'rèye, beâl'rèye</i> = con- |
| <i>crîyerèye</i> = criailerie.      | cert de beuglements.                  |
| <i>gueûyerèye</i> = id.             | <i>cadjol'rèye</i> = cajolerie.       |
| 1. <i>cacayerèye</i> = populace.    | <i>caval'rèye</i> = cavalerie.        |
| 2. <i>cacayerèye</i> = caquetage.   | <i>fol'rèye</i> = foulerie.           |
| <i>canayerèye</i> = canaillerie.    | <i>gal'rèye</i> = galerie.            |
| <i>cayerèye</i> = fornication.      | <i>mâ(r)gul'rèye</i> = marguille-     |
| <i>kîcayerèye</i> = quincaillerie.  | rie.                                  |
| <i>piyerèye</i> = pillerie.         | <i>ôl'rèye</i> = huilerie.            |
| <i>poy'trèye</i> 1. commerce de     | <i>pîl'rèye</i> = piaillerie.         |
| poules.                             | <i>soful'rèye</i> (F) = soufflerie    |
| = 2. basse-cour.                    | d'orgue.                              |
| <i>racayerèye</i> = racaille.       | <i>sôrcil'rèye</i> = sorcellerie.     |
| <i>rapayerèye</i> = racaille.       | <i>teûl'rèye</i> (F) = toilerie.      |
| = canaillerie.                      | <i>trèfil'rèye</i> = tréfilerie.      |
| <i>rîyerèye</i> = hilarité.         | <i>trèmul'rèye</i> (Trembleur) =      |
| <i>scrîyerèye</i> = manie d'écrire. | = passion du jeu de ha-               |
| 1. <i>sôyerèye</i> = soierie.       | sard.                                 |
| 2. <i>sôyerèye</i> = scierie.       | <i>troufil'rèye</i> = manie de tro-   |
| <i>tchîyerèye</i> = chierie.        | quer.                                 |

## V

### Le genre du mot « siri ».

Le mot est masculin à Nismes.

D'après les frères Francotte (4 août 1936), le mot est masculin à Nismes et à Petigny : *in bon siri*.

Mais il est féminin à Olloy et à Vierves : *ène bone siri*.

Le féminin « *ène bone siri* » à Olloy m'a été confirmé, le

22 août 1936, par le secrétaire communal de Nismes et par Agathon Dhanis, de Nismes.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1936, M. le directeur Francotte m'a confirmé qu'à Vierves on dit « *ène boune siri* » (car, d'après lui, à Vierves, on prononce « *boune* »).

*Siri* (i fermé), féminin à Vierves et Olloy, devient le masculin *siri* à Nismes et Petigny. On peut sans doute accepter l'explication suivante : Si c'est un dérivé en *-erie*, le féminin est la forme originale. Qu'il n'y ait pas à la fin du mot de trace de l'*e* muet, cela ne fait pas de difficulté. Voir la très grande majorité des dérivés en *-erie*, qui se terminent en *-ri* chez BRUNEAU.

Passant à Nismes, ce dérivé en *-ri* devient phonétiquement *-ri*, suivant la tendance du patois de cette commune, qui abrège et ouvre les *i* de la fin des mots. Par exemple, *mousti* = moustier, *ciri* = cirier (sobriquet), *desivi* (à Petigny).

Le mot *siri*, ainsi constitué phonétiquement, est pris pour un masculin.

Comparer avec l'équivalent du franç. *fondrière* qui devient à Nismes le masc. *fondri*. Il faut supposer *-ière* passant à *-ire*, ce qui est la forme propre de ce suffixe dans les patois de la région. Le suffixe *-ir(e)* voit en outre diminuer l'intensité de son *r*, suivant l'évolution observée par Bruneau pour l'*r* placé à la finale et parce que les deux *r* de *fondrir* subissent une dissimilation. Il reste alors *i* > *ĩ*, d'où le passage au masculin. A Petigny, on prononce *fondri* ou *fondriy*, féminin (1).

(1) Voir mon article, *Les Abannets de Nismes et les dialectes*, dans *Les dialectes belgo-romans*, I, 1937, pp. 29-41 (voir spécialement, p. 40).

VI

« Siri » apparenté à l'afr. « cearier »?

FR. GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, p. p. J. BONNARD et A. SALMON, Paris-Leipzig, H. Welter, 1901.

P. 74. \**chacierier*, s. m., fabricant de chaises | major-dome, intendant [Les mots précédés d'un astérisque sont ceux qui ne figurent pas dans le grand dictionnaire de GODEFROY].

W. MEYER-LÜBKE, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 3. Aufl., 1935.

1768. L'art. *cathedra* mentionne l'afr. *chäiere*, mais non le subst. qui serait dérivé de ce mot, *chacierier*.

Comment s'appelait le « receveur » des deniers publics dans le pays de Couvin?

Le *Cartulaire de Couvin* p. p. ST. BORMANS, Namur, 1875, donne les noms suivants :

P. 66, acte s. d. (XV<sup>e</sup> s.) le *cerye* de Cowing [note de l'éditeur : *cerye*, *cearier*, *chairier*, etc., receveur], ledit *cerie* de Cowing, le *cerie*.

P. 218 (acte de 1742), choisir un *rentier* ou un *receveur*.

P. 225 (1744), la recette et collecte des revenus de la ville, le *rentier*, *collecteur* ou autres.

P. 236-237 (1752), *receveur*.

P. 247 (1754), *receveur*.

P. 247 (1754), *rentier*.

*Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*. Troisième série, p. p. L. POLAIN, t. II, 1860, f<sup>o</sup>.

P. 860 (Ord. pour Nismes, 10 mars 1781) :

La communauté se choisira un *collecteur*.

GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*.

A la fin du t. II, *Glossaire de l'ancien wallon*, p. p. A. SCHELER :

P. 578, \*cherier, cearier, Cout I; 307 (Patron de la Temporalité). Selon les éditeurs : rentier de la cité. Dans le Glossaire des Coutumes de Namur du président Grandgagnage, on lit : *cherier, chairier*, receveur du domaine (1).

(1) [J. HAUST, dans ses *Étymologies wallonnes et françaises*, p. 264, propose l'étymon \*cellariarium.]

Dans ses enquêtes, Alphonse Bayot a interrogé ou consulté les personnes suivantes : M. Antoine ; M. Brasseur-Jardin, à Mariembourg ; M. Agathon Dhanis, à Nismes ; M. Paul Dubois, commissaire d'arrondissement à Neufchâteau, beau-frère d'A. Bayot ; feu Camille Francotte, directeur honoraire d'école moyenne ; M. Jean Haust, professeur à l'Université de Liège (qui, en outre, lui fit part de notes prises dans un article de M. A. Carliér, dans la *Gazette de Charleroi*, 1933) ; M. l'abbé Husquin, curé à Dourbes ; M. Arthur Masson, professeur, à Nivelles ; M. Navez, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Couvin ; M. Oscar Nicolas, à Nismes ; M. Adrien Slegers, à Tellin, neveu d'A. Bayot ; le capitaine Tamboise, à Nismes ; le secrétaire communal de Nismes.

---